

ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

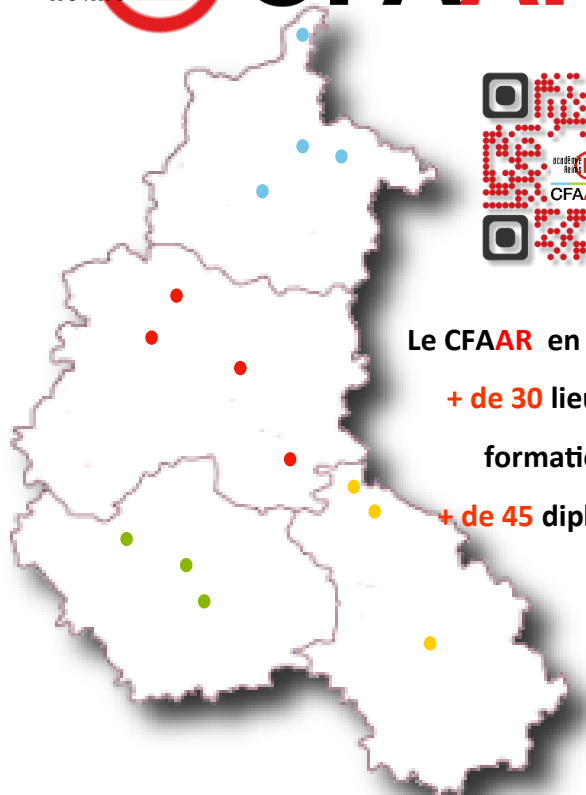
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 24-062018



Le CFAAR en chiffres:

- + de 30 lieux de formation
- + de 45 diplômés

CFA de l'Académie de Reims

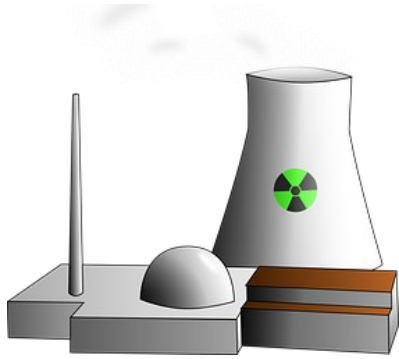
11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



**BAC PRO
TECHNIQUES
D'INTERVENTIONS SUR
INSTALLATIONS
NUCLÉAIRES**



Le (la) titulaire de ce bac pro est membre actif d'une équipe opérationnelle intervenant en environnement nucléaire. Les connaissances acquises lui

permettent de participer à des opérations de logistique nucléaire, de démantèlement d'installations, de maintenance préventive et corrective.

Il (elle) est aussi capable de participer à la gestion des déchets des industries nucléaires. Ceci dans le cadre des obligations liées à la radioprotection, à la sûreté, à la sécurité et à la qualité en vigueur dans l'industrie nucléaire.

Il (elle) dispose de compétences et de connaissances permettant d'occuper les emplois suivants : agent de logistique nucléaire, agent d'intervention et d'exploitation, agent technique, agent d'intervention, agent de démantèlement.

Les domaines d'activités sont les entreprises du secteur de la production nucléaire, les entreprises de fabrication ou d'utilisation de sources radioactives, de produits radio pharmaceutiques ou de générateurs de rayonnements, les organismes chargés d'intervenir en cas d'incident radioactif.

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes ayant un casier judiciaire vierge et sortir de 2nde Bac Pro.

- Qualités requises : rigueur, disponibilité, stabilité, sens de la polyvalence, goût du contact, adaptabilité, sens de l'autorité, respect des procédures, capacité de reporting et synthèse...
- Etre âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles (par exemple, avoir 15 ans et sortir de 3ème), renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

2 ans en alternance .

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA.

Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

BTS Environnement Nucléaire.

Métiers :

Technicien en radioprotection.

Le programme

20 semaines de formation par an :

Enseignement général :

Mathématiques, Français, Histoire-Géographie, Langues vivantes étrangères, Education Civique? juridique et sociale, Arts Appliqués et Cultures Artistiques, Education Physiques et Sportives.

Enseignement professionnel :

Technologie; Construction Mécanique; Enseignement Professionnel.

Le site de formation

UFA Vauban—Lycée Vauban

41 rue André Bouzy 08600 GIVET

03 24 42 09 42

<http://www.ufa-vauban.fr/>



BAC PRO TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INSTALLATIONS NUCLÉAIRES